Formulaire de remboursement pour les frais de non-résident

*** Champs obligatoires**

PARTICIPANT(S)

Nom du participant* : _____ Prénom* : _____

Adresse complète * : _____

_____

_____

téléphone cellulaire adresse courriel

Date de naissance* : _____ (jour/mois/année)

REQUÉRANT (si différent du participant)

Nom du requérant* : _____

(Le chèque sera libellé au nom du requérant)

☐ parent ☐ tuteur ☐ participant

Adresse : _____

☐ même adresse que le participant

Téléphone : _____

☐ même numéro de téléphone que le participant

POLITIQUE

Remise des montants

Les remboursements auront lieu à deux reprises dans l'année, soit au 15 juillet pour les demandes complètes déposées avant le 15 juin et au 15 décembre, pour les demandes. complètes déposées au plus tard le 15 novembre

Critères d'admissibilité

Résider à Saint-Mathias-sur-Richelieu (avec preuve).

Pratiquer une activité culturelle, sportive ou artistique non offerte sur le territoire de la municipalité, mais disponible dans une municipalité avoisinante ou un organisme reconnu, dont un frais de non-résident supplémentaire est facturé.

Procédure pour obtenir le remboursement

Remplir le formulaire.

Joindre les pièces demandées, soit preuve de résidence, facture de l'activité et/ou reçu.

Montant alloué

Pour les enfants (0 à 18 ans) : un remboursement maximum de 400$ par personne pourra être octroyé dans une année (1er janvier au 31 décembre).

Pour les adultes (19 et plus) : un remboursement maximum de 100 $ par personne pourra être octroyé dans une année (1er janvier au 31 décembre).

J'ai lu et accepte toutes les conditions.

Signature* : _____

Date* : _____

Réservé au Service des loisirs	Date :
Montant résident : $	**Montant remboursé :**
Montant non-résident : $	**$**